



Pensjonskasse Musik und Bildung  
Caisse de Pension Musique et Formation  
Cassa Pensioni Musica e Educazione

# Info Prévoyance 2022

N° 1

Informations et rapport annuel 2021

- prévoyance professionnelle vaste
- compétence professionnelle
- conditions équitables
- stratégie de placement prudente
- administration simplifiée

[www.musikundbildung.ch](http://www.musikundbildung.ch)

# Des défis bien maîtrisés

## Chers assurés

Cette brochure « Info Prévoyance » vous informe sur les dernières actualités relatives à votre caisse de pension. La clôture de l'exercice 2021 en est le thème central.

## Frais généraux pour l'administration et gestion de la fortune

L'un de nos principaux objectifs est de maintenir les coûts aussi bas que possible au profit des cotisations pour le capital vieillesse. Les caisses de pension connaissent deux postes de frais administratifs importants :

Les **frais d'administration et de gestion**, y compris le marketing, la publicité, la révision, les experts de la CP, les frais pour les autorités de surveillance. Les frais administratifs moyens en Suisse s'élèvent à 245 CHF.

Les **frais administratifs de la Caisse de pension Musique et Formation** s'élèvent à **CHF 141 par personne** pour l'exercice comptable 2021. Il convient de préciser que nous ne finançons pas les activités de courtage.

## Les frais de gestion de la fortune

Rien que pour la gestion de sa fortune, une personne assurée (actifs et retraités) paie en moyenne environ 960 CHF par an, selon Comparis.

## Les coûts pour notre gestion de fortune s'élèvent à CHF 390 par assuré et par retraité.

Les prestations sont adaptées à chaque assuré et comprennent également des libertés de choix individuelles, comme des rachats ou le prélèvement anticipé pour l'acquisition d'un logement à usage personnel. Les caisses de pension doivent répondre à des exigences élevées en matière de transparence, en informant les assurés de manière régulière et détaillée, notamment par le biais d'un certificat des prestations envoyé chaque début d'année. Tout changement d'emploi entraîne le transfert des prestations de libre passage.

Hans Peter Schenk  
Président du Conseil de Fondation

# Rapport sur l'exercice 2021

Les comptes annuels 2021 de la Caisse de pension Musique et Formation se soldent, après constitution des réserves de fluctuation de valeurs, par un excédent de recettes très réjouissant de CHF 38'741'784.

Les fonds libres sont ainsi passés de CHF 9'532'430 à CHF 48'274'212, avec constitution

intégrale de la réserve de fluctuation de valeurs. Le taux de couverture est de 122,45%. Au cours de l'année sous revue, les capitaux de vieillesse ont été rémunérés à un taux de 1,5%. En raison de l'excédent de recettes, le Conseil de Fondation a décidé d'appliquer un taux d'intérêt de 2% pour l'année 2022 (taux LPP 1%).

## Bilan et compte d'exploitation 2021 (forme abrégée)

BILAN AU	31.12.2021 IN CHF	31.12.2020 IN CHF
<b>ACTIFS</b>		
<b>A</b> PLACEMENTS	714'742'185	623'204'647
<b>B</b> COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF	620'550	8'278
<b>C</b> ACTIFS PROVENANT DE CONTRATS D'ASSURANCE	14'540'511	13'586'667
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>729'903'247</b>	<b>636'799'591</b>
<b>PASSIFS</b>		
<b>D</b> DETTES	5'704'644	4'665'490
<b>E</b> COMPTE DE RÉGULARISATION PASSIF	0	0
<b>F</b> RÉSERVE DE CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR	0	0
<b>G</b> PROVISIONS NON TECHNIQUES	0	0
<b>H</b> CAPITAUX DE PRÉVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES	591'424'996	550'921'762
<b>PASSIFS LIÉS</b>	<b>597'129'641</b>	<b>555'587'252</b>
<b>I</b> RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS	<b>84'499'392</b>	<b>71'679'910</b>
<b>J</b> CAPITAL DE LA FONDATION / FONDS LIBRES / DÉCOUVERT		
> SITUATION EN DÉBUT DE PÉRIODE	9'532'430	0
> AUGMENTATION / DIMINUTION PROVENANT DE LIQUIDATION PARTIELLE	0	0
> EXCÉDANT DES PRODUITS / EXCÉDANT DES CHARGES	38'741'784	9'532'025
> DÉPÔT DES ASSURÉS REPRIS	0	404
> SITUATION EN FIN DE PÉRIODE	<b>48'274'214</b>	<b>9'532'430</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>729'903'247</b>	<b>636'799'591</b>

## Compte d'exploitation du 01.01. au 31.12.

	2021 IN CHF	2020 IN CHF
<b>K</b> COTISATIONS ORDINAIRES ET AUTRES	42'163'925	42'503'603
<b>L</b> PRESTATIONS D'ENTRÉE	8'750'887	7'139'198
<b>K-L</b> APPORTS PROVENANT DE COTISATIONS ET PRESTATIONS D'ENTRÉE	50'914'813	49'642'801
<b>M</b> PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES	-26'957'418	-22'332'075
<b>N</b> PRESTATIONS EXTRA-RÉGLEMENTAIRES	0	0
<b>O</b> PRESTATIONS DE SORTIE	-10'953'278	-64'717'611
<b>M-O</b> DÉPENSES RELATIVES AUX PRESTATIONS ET VERSEMENTS ANTICIPÉS	-37'910'696	-87'049'686
<b>P/Q</b> DISSOLUTION / CONSTITUTION DE PROVISIONS TECHNIQUES ET RÉSERVES	-39'549'391	-333'190'471
<b>R</b> PRODUITS DE PRESTATIONS D'ASSURANCE	20'853'442	363'663'336
<b>S</b> CHARGES D'ASSURANCE	-5'719'021	-5'900'267
<b>K-S</b> RÉSULTAT NET DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE	<b>-11'410'854</b>	<b>-12'834'287</b>
<b>T</b> RÉSULTAT DES PLACEMENTS	68'043'434	74'631'340
<b>T</b> FRAIS D'ADMINISTRATION DES PLACEMENTS	-4'082'512	-3'473'872
<b>T</b> RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS	<b>63'960'922</b>	<b>71'157'469</b>
<b>U</b> DISSOLUTION / CONSTITUTION PROVISIONS NON TECHNIQUES	0	0
<b>V</b> AUTRES PRODUITS	0	0
<b>W</b> AUTRES FRAIS	0	-7'525
<b>X</b> FRAIS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAUX	-879'192	-970'546
<b>X</b> FRAIS DE MARKETING	-109'610	-122'400
<b>K-X</b> EXCÉDANT PRODUITS / CHARGES AVANT RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS	<b>51'561'266</b>	<b>57'222'709</b>
<b>Y</b> DISSOLUTION / CONSTITUTION DE LA RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS	-12'819'482	-47'690'684
<b>Z</b> EXCÉDANT DES PRODUITS / EXCÉDANT DES CHARGES	<b>38'741'784</b>	<b>9'532'025</b>
<b>DEGRÉ DE COUVERTURE</b>	<b>122.45%</b>	<b>114.74%</b>

### RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE

Notre organe de contrôle (Ramseier Treuhand AG, Pratteln) a vérifié les comptes annuels et la comptabilité 2021 de la Caisse de Pension Musique et Formation. Il confirme, à l'intention du Conseil de fondation, que toutes les écritures ont été passées conformément à la loi et aux dispositions réglementaires.

## Stratégie d'investissement

Le Conseil de Fondation poursuit une stratégie d'investissement responsable qui équilibre le risque et le rendement, avec le support permanent des spécialistes d'AlgoFin SA.

Dans son activité de placement, la Caisse de pension Musique et Formation tient compte des considérations de durabilité ou des facteurs ESG (conscience environ-

nementale, responsabilité sociale et bonne gouvernance). Le Conseil de Fondation se penche sur le thème de la durabilité ou de l'investissement conforme aux critères ESG et après examen, intègre des éléments dans le processus de placement lorsque cela est possible et judicieux. Le Conseil de Fondation considère l'intégration de cette thématique comme faisant partie des promesses de prestations faites aux destinataires.

## Investissement

Au 31 décembre 2021, les investissements ont été investis comme suit :

CATÉGORIE DE PLACEMENT	MONTANT (EN CHF)	EN %
LIQUIDITÉS	2'813'395	0.40 %
OBLIGATIONS EN CHF	60'017'524	8.64 %
OBLIGATIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES	107'789'081	15.52 %
ACTIONS SUISSES	81'376'656	11.71 %
ACTIONS ÉTRANGÈRES	133'051'246	19.15 %
ACTIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS	18'441'411	2.65 %
IMMOBILIER SUISSE	164'878'523	23.73 %
IMMOBILIER À L'ÉTRANGER	11'162'043	1.61 %
PRIVATE EQUITY	46'985'016	6.76 %
MATIÈRES PREMIÈRES	23'478'425	3.38 %
OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS	22'209'374	3.20 %
OBLIGATIONS À HAUT RENDEMENT	22'530'984	3.24 %
<b>TOTAL</b>	<b>694'733'679</b>	<b>100.00 %</b>

Durant l'exercice considéré, les limites selon l'OPP2 article 54 (limite par débiteur), 54a (limite en matière de participation) et l'article 54b (limite en matière de biens immobiliers et d'avance) ont été respectées. Les limites par catégorie selon l'OPP2 article 55 sont respectées.

# Principaux chiffres clés

Le résultat d'investissement avec une performance de 9.99% au 31.12.2021 est très réjouissant. Avec un taux de couverture de 122.45%, la Caisse de pension Musique et Formation dispose d'une base solide.

Les contributions de 2022 demeurent inchangées pour l'année 2023. Au cours de l'année 2021 les avoirs vieillesse étaient rémunérés à 1,5%, le Conseil de Fondation a décidé de rémunérer les avoirs vieillesse en 2022 à un taux d'intérêt de 2,0%.

Au cours de l'année 2021, les coûts administratifs ont été ramenés à leur niveau des années précédentes, après le bouclage des coûts de transition vers l'autonomie partielle. Les frais de gestion de la fortune indiqués ont augmenté en conséquence en raison de la gestion de la totalité de la fortune, suite au passage à l'autonomie partielle.

Le capital de prévoyance figurant au bilan est inférieur à celui de l'année précédente, en raison du maintien chez AXA de l'ensemble des retraités au 31.12.2019.

## Evolution de la Caisse de pension Musique et Formation

ETAT A FIN...	2018	2019	2020	2021
NOMBRE D'ASSURÉS	9829	9800	8920	<b>8892</b>
NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE RENTES	1342	1324	1428	<b>1568</b>
RECETTES DE COTISATIONS MIO CHF	38.9	40.1	37.9	<b>36.8</b>
COÛTS PAR PERSONNE ASSURÉE ET BÉNÉFICIAIRE DE RENTE CHF	154	182	155	<b>141</b>
FRAIS D'ADMINISTRATION DES PLACEMENTS PAR PERSONNE ET BÉNÉFICIAIRE DE RENTE CHF	158	151	336	<b>390</b>
CAPITAL DE PRÉVOYANCE MIO CHF	703	787	551	<b>591</b>
RÉSERVES DE FLUCTUATIONS DE VALEUR MIO CHF	17.8	23.9	71.7	<b>84.5</b>
INTÉRÊTS POUR CENT	2.50	1.00	1.5	<b>1.5</b>
FONDS PROPRES MIO CHF	0	0	9.5	<b>48.3</b>
TAUX DE COUVERTURE POUR CENT	102.5	103.05	114.74	<b>122.45</b>

# Informations diverses

## Contributions

Les contributions de 2022 demeurent inchangées pour l'année 2023.

## Retraite

### Retraite ordinaire

(aucune mesure à prendre)

- En cas de retraite ordinaire selon le plan de prévoyance (hommes à 65 ans, femmes à 64 ans), la caisse de pension n'exige rien des assurés. Les personnes et employeurs concernés seront automatiquement contactés par nos soins.

### Retraite à la carte

(les demandes doivent nous parvenir par écrit au plus tard **trois mois** à l'avance)

- Les personnes assurées qui cessent définitivement leur activité professionnelle peuvent demander leur retraite anticipée au plus tôt à l'âge de 58 ans révolus.
- Les assurés qui continuent à exercer une activité professionnelle peuvent différer le versement des prestations de vieillesse de 5 ans au maximum.

### Rente et versement en capital

(demande écrite impérative pour un versement en capital)

- La personne assurée peut demander le versement du quart, de la moitié ou de la totalité de ses avoirs de vieillesse en lieu et place d'une rente. Elle doit faire une demande écrite au moins **trois mois** avant le départ en retraite pour obtenir en une fois le quart, la moitié ou la totalité des avoirs de vieillesse.

## Rachat dans la Caisse de pension

Avant d'effectuer un rachat dans la Caisse de pension Musique et Formation, il convient de calculer la somme de rachat maximum possible. Ce calcul peut être demandé par toute personne assurée à l'aide du formulaire «Demande de rachat», au plus tard le 30 novembre de l'année civile au cours de laquelle le rachat est prévu. Le formulaire et la notice correspondante sont disponibles auprès du secrétariat de la Caisse de pension Musique et Formation ou sur le site web [www.musikundbildung.ch](http://www.musikundbildung.ch).

## Rente de partenaire

Depuis 2007, la CP Musique et Formation octroie une rente au partenaire survivant d'un partenariat non enregistré, pour autant qu'au cours des cinq dernières années jusqu'à leur décès, les partenaires aient supporté au moins la moitié des dépenses du ménage au domicile commun ou aient eu des enfants communs. Nous vous rappelons que les partenariats qui remplissent ces conditions doivent impérativement être annoncés à la CP Musique et Formation. Vous pouvez demander le formulaire ad hoc au secrétariat de la CP Musique et Formation. Il vous est aussi possible de trouver le formulaire sur notre site web, sous [www.musikundbildung.ch](http://www.musikundbildung.ch).

## Organe d'application / Interlocuteurs

---

### **Caisse de Pension Musique et Formation**

Dufourstrasse 11, 4052 Bâle

T +41 610 906 99 00

[www.musikundbildung.ch](http://www.musikundbildung.ch)

Christine Stücker, gérante

[christine.stuecker@musikundbildung.ch](mailto:christine.stuecker@musikundbildung.ch)

Angela Corbella, spécialiste en assurances sociales

[angela.corbella@musikundbildung.ch](mailto:angela.corbella@musikundbildung.ch)

Sabrina Demontis, spécialiste en assurances sociales

[sabrina.demontis@musikundbildung.ch](mailto:sabrina.demontis@musikundbildung.ch)

## Conseil de fondation

---

### **Représentants des employeurs**

Hans Peter Schenk, Président

Bettina Michaelis

Thomas Saxer

### **Représentants des salariés**

Flavio Dora, Vice-président

Stefan Erl

Roland Huber

## Office de surveillance / Conseil

---

### **Office de surveillance**

BVG- und Stiftungsaufsicht beider Basel BSABB

### **Expert**

Keller Experten AG, Frauenfeld

### **Organe de contrôle**

Ramseier Treuhand AG, Pratteln

### **Conseil en investissement**

Algofin AG, St. Gallen

### **Banque de dépôt**

Crédit Suisse, Basel

### **Assureur risques**

AXA Leben AG, Winterthur

## Fondatrice

---

### **Association Suisse des Ecoles de Musique**

Organe d'application

[info@musikschule.ch](mailto:info@musikschule.ch)

